



FAMILLES DE FRANCE

Familles de France

28 place St Georges 75009 Paris

La « Fédération Nationale Familles de France », dite FAMILLES DE FRANCE est une Association fondée en 1921.

Elle a été reconnue d'Utilité Publique par le décret du 14 mai 1935.

Elle regroupe depuis le 27 juin 1947 les associations affiliées à La Plus Grande Famille et à la Confédération Générale des Familles.

Elle a pour objectif de défendre les intérêts matériels et éthiques des familles.

Familles de France est le seul mouvement familial, libre de tout lien politique, confessionnel, syndical, idéologique ou géographique.

Il est organisé en plus de **400 associations** selon le modèle de l'association loi 1901.

Ces associations sont regroupées en Fédérations départementales Familles de France sur tout le territoire. Familles de France est représentée au niveau national par une fédération nationale. Familles de France est constituée d'un Conseil d'administration de 30 membres répartis sur le territoire, élus chacun pour 4 ans par l'Assemblée générale des fédérations départementales.

Le président du Conseil d'administration est élu pour 2 ans renouvelables 5 fois.

Familles de France est agréée en tant qu' :

- Établissement d'Utilité Publique (Décret du 14 mai 1935 JORF du 2 juin 1935)
- Organisation nationale de consommateurs, (Arrêté du 12 septembre 1975)
- Association nationale d'éducation populaire, (Arrêté du 15 juillet 1982)
- Association nationale en tant qu'organisme de formation, (Délivré le 19 juillet 1991)
- Association complémentaire de l'enseignement public par l'Education Nationale (Arrêté du 10 juin 2010 BO 8 juillet 2010).

Familles de France

- 1 - Agit pour que les familles disposent d'un environnement favorable à leur épanouissement.
- 2 - Défend les intérêts matériels et moraux des familles auprès des pouvoirs publics sur l'ensemble des aspects de la vie familiale: éducation, santé, logement, transport, consommation, développement durable, pouvoir d'achat, retraite, équipements collectifs, fiscalité....
- 3 - Représente les familles dans de nombreuses instances: commissions de surendettement, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie, de mutualité sociale agricole, centres communaux d'action sociale, organismes HLM, etc...
- 4 - Accompagne les parents dans leur rôle éducatif: formations, conférences thématiques...
- 5 - Assure la formation et l'information des familles dans tous les domaines possibles (politique familiale, éducation, loisirs, consommation, environnement...).
- 6- Organise et/ou participe à des événements mettant en valeur la famille, les jeunes...: journée du sport en famille, forum des métiers...
- 7 - Développe les aides et le service aux associations et aux familles.
- 8 - Promeut la famille en Europe.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public